

Règlement des cotisations

La version allemande du présent document fait foi. Les versions traduites n'ont qu'une valeur informative.

- Cotisations des membres IG B2B

- Frais de base, cotisations d'utilisation et d'infrastructure EcoHub

Les frais et les cotisations pour l'utilisation de la plateforme EcoHub sont prélevés par IG B2B et ensuite reversés à EcoHub SA.

Intermédiaires d'assurance (entreprises)

(membres à part entière ainsi que membres partiels)

Cotisation de membre IG B2B & frais de base EcoHub

Cotisation par année

Catégorie	Nombre de collaborateurs	Cotisation de membre IG B2B	Frais de base EcoHub	Total
A	1–10	CHF 845.00	CHF 568.75	CHF 1'413.75
B	11–25	CHF 1'495.00	CHF 1'006.25	CHF 2'501.25
C	26–50	CHF 2'795.00	CHF 1'881.25	CHF 4'676.25
D	51–100	CHF 4'095.00	CHF 2'756.25	CHF 6'851.25
E	ab 101	CHF 5'395.00	CHF 3'631.25	CHF 9'026.25

L'année de l'affiliation la cotisation annuelle est perçue au prorata.

Membres à part entière : nomination et élection par le comité directeur.

Cotisation d'utilisation EcoHub intermédiaires d'assurance (entreprises)

Montant par collaborateur, par mois, y compris le transfert des données

Catégorie	Nombre de collaborateurs	Cotisation d'utilisation EcoHub par collaborateur par mois
A	1–10	CHF 10.00
B	11–25	CHF 8.75
C	26–50	CHF 7.50
D	51–100	CHF 6.25
E	ab 101	CHF 5.00

Prestataires de solutions d'assurance et de prévoyance (membres à part entière)

Cotisation de membre IG B2B & frais de base EcoHub

Cotisation par année

Catégorie	Domaines d'activités ¹	Cotisation de membre IG B2B	Frais de base EcoHub	Total
A	5	CHF 35'750.00	CHF 24'062.50	CHF 59'812.50
B	4	CHF 29'250.00	CHF 19'687.50	CHF 48'937.50
C	3	CHF 22'750.00	CHF 15'312.50	CHF 38'062.50
D	2	CHF 9'750.00	CHF 6'562.50	CHF 16'312.50

L'année de l'affiliation la cotisation annuelle est perçue au prorata.

¹ Les domaines d'activités sont les suivants:

- domaines centraux
- non-vie / assurance choses et patrimoine
- non-vie / assurance de personnes
- vie individuelle
- vie collective

C'est le nombre de domaines d'activités dans lesquels le prestataire est actif (liste FINMA) qui s'applique et non le nombre de domaines d'activités actuellement connectés via EcoHub.

Cotisation d'infrastructure¹ EcoHub pour prestataires de solutions d'assurances et de prévoyance

Cotisation par année

Catégorie	Domaines d'activités	IG B2B
A	5	CHF 40'000.00
B	4	CHF 30'000.00
C	3	CHF 20'000.00
D	2	CHF 10'000.00

¹ La cotisation d'infrastructure ne sera pas facturée l'année de l'adhésion et sera facturée à 50 % l'année suivante.

Cotisation d'utilisation EcoHub pour prestataires de solutions d'assurances et de prévoyance

Montant par intermédiaire d'assurance (entreprise) activé par mois

Nombre d'intermédiaires d'assurance (entreprise) activés	Montant par intermédiaire d'assurance (entreprise) activés, par mois
Moins de 500	CHF 12.50*
Dès 500	CHF 7.50*

*50% de réduction pour les assureurs protection juridique (autorisation de la FINMA uniquement pour B17).

Fournisseurs de services

Cotisation de membre IG B2B & frais de base EcoHub

Cotisation par année

Statut	Présence sur la place de marché	Accès au SSO/IAM	Le transfert des données	Cotisation de membre IG B2B	Frais de base EcoHub
Bronze	Oui			n/a	CHF 1'000.00
Argent	Oui	Oui		n/a	CHF 2'000.00
Or	Oui	Oui	Oui	CHF 1'000.00	CHF 2'000.00

L'année de l'affiliation la cotisation annuelle est perçue au prorata.

Depuis 2023, seuls les fournisseurs de services « Or » sont membres d'IG B2B. Les membres à part entière de cette catégorie sont nommés par le comité directeur.

Participation EcoHub au chiffre d'affaires sur la place de marché, par service

Les fournisseurs de services qui proposent leurs propres services sur la place de marché EcoHub versent à EcoHub AG une participation au chiffre d'affaires en pourcentage pour l'utilisation de la place de marché. De ce fait, il n'y a pas d'indication de coûts dans le règlement des cotisations des membres IG B2B.

Ce document a été porté à la connaissance de l'assemblée des membres du 19 mai 2026.